

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 13** **Représentés : 2** **Votants : 15**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : GALÉRY Jacques représenté par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2024

Délibération N° 2024-075 – Attribution du marché d'étude de programmation relative à la rénovation et restructuration de l'îlot Oustalniol.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Paul-des-Landes souhaite procéder à un réaménagement du site de l'îlot Oustalniol qui s'articule autour de la salle polyvalente, de l'aire de stationnement attenante et intègre la liaison vers la place de l'église via la traverse du bourg.

Après discussions avec le CAUE et l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT), les élus ont fait le choix de s'attacher les services d'un programmiste. Il écouter les besoins des élus et des usagers et les retranscrira dans un programme après validation par la commune d'un des différents scénarii élaborés. Ces derniers pourront être très ouverts en termes de propositions d'aménagements. Ce programme cadrera le travail de la maîtrise d'œuvre en charge de concevoir le projet et suivre les travaux. Les objectifs de l'étude sont la rénovation globale de la salle polyvalente voire sa restructuration, ainsi qu'une réflexion sur les aménagements extérieurs de l'îlot Oustalniol, avec un focus particulier sur le parking attenant.

Il est rappelé que cette démarche de programmation sera largement soutenue financièrement par la Banque des Territoire dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Afin de désigner un prestataire en charge de l'étude de programmation, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par CIT. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur « achatpublic.com » de la commune. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur cette même plateforme.

Lors de la définition des besoins préalable au lancement de la consultation, CIT a évalué le montant de cette prestation à 40 000,00 € HT.

Madame le Maire indique qu'une seule offre a été reçue, déposée par le groupement HEMIS AMO / ESPACES / EUGEE. Celle-ci a fait l'objet d'une analyse technique et financière par CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Une phase de négociation a été engagée avec le mandataire du groupement afin de parvenir à une offre optimisée sur le plan financier.

Il ressort de cette analyse que l'offre du candidat s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire expérimentée regroupant l'ensemble des compétences requises pour la réalisation des prestations attendues : programmiste, architecte/urbaniste, ingénieur en environnement, paysagiste, économiste de la construction. Ce groupement dispose de nombreuses références récentes sur des prestations similaires : salle d'activités, aménagement d'espace public, rénovation énergétique, centrale photovoltaïque en toiture.

La méthodologie proposée par le groupement est bien adaptée au contexte et aux spécificités du site. Elle répond parfaitement aux exigences du cahier des charges.

Le montant de l'offre négociée est de 52 100,00 € HT, soit 62 520 € T.T.C., ce qui est supérieur à l'estimation faite par CIT (40 000 € HT, soit + 23,22 %). Ce surcoût est notamment lié à la multiplicité des intervenants, afin de répondre à la diversité des enjeux de l'opération, tant sur le volet bâtementaire, avec la réhabilitation de la salle polyvalente, que paysagère, avec l'aménagement des espaces publics environnants. Le candidat a également souhaité intégrer à sa méthode de travail une démarche collaborative et de concertation avec les différents usagers impliqués dans le projet. Cette proposition qualitative implique un nombre important de jours d'intervention (80 j), ce qui justifie le montant de l'offre.

Au vu de ces éléments, il est proposé de retenir l'offre du groupement HEMIS AMO / ESPACES / EUGEE pour un montant de 52 100,00 € HT, soit 62 520 € T.T.C.

Après présentation du rapport d'analyse de l'offre et examen de la proposition reçue, et après discussions au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose :

de retenir l'offre et de confier le marché d'étude de programmation au groupement « HEMIS AMO / ESPACES / EUGEE » pour un montant de 52 100,00 € HT soit 62 520 € T.T.C.

- de signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

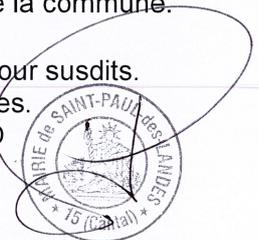
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 15 voix Pour :

- de retenir l'offre et de confier le marché d'étude de programmation au groupement « HEMIS AMO / ESPACES / EUGEE » pour un montant de 52 100,00 € HT, soit 62 520 € T.T.C.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

